

Dossier sur l'initiative populaire fédérale « *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse* »

1. Le texte de l'initiative

La Constitution est modifiée comme suit :

Modifications de l'article 74 de la constitution al. 2bis et article 197.

§ Environnement

Art. 74, al. 2^{bis}

2^{bis} L'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire est interdite. L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés est interdite.

Art. 197,

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

¹ La législation d'application afférente à l'art. 74, al. 2^{bis}, entre en vigueur dans les dix ans à compter de l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.

³ Tant que l'art. 74, al. 2^{bis}, n'est pas totalement mis en œuvre, le Conseil fédéral ne peut autoriser provisoirement les denrées alimentaires non transformées contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés que si elles sont indispensables pour repousser une menace fondamentale pour les hommes ou la nature, notamment une pénurie grave ou une menace exceptionnelle pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes.

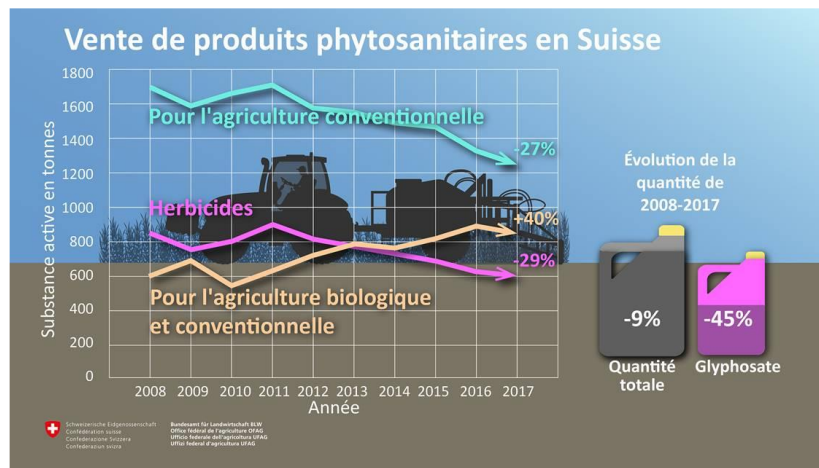
2. Résumé

- Portée pas uniquement agricole mais concerne également toute la filière agroalimentaire, l'industrie, le bâtiment, et les utilisations privées de PPh.
- Cette initiative vise à transformer la Suisse en un pays 100% BIO
- Seuls les produits pour lesquels aucun PPh de synthèse n'a été utilisé pourront être importés en Suisse à des fins commerciales. Aucune restriction pour les importations privées.
- Durant 10 ans et en cas de menace fondamentale pour les hommes ou la nature (pénurie grave ou menace pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes), le Conseil fédéral peut déroger à l'interdiction d'importer des produits sans PPh de synthèse.

3. Faits

Chaque année le nombre d'exploitations qui passent en bio augmente.

Les pesticides « naturels » sont de plus en plus utilisés, y compris par des agriculteurs non BIO.



Les parts de marché des produits BIO plafonnent à 15-20%.

Les consommateurs n'auront plus le choix.

4. Conséquences

- Toute la production agricole suisse passe en bio. Les producteurs BIO actuels ne bénéficient plus de l'effet de niche qui répond à une demande de 15-20%. L'offre devient excédentaire avec un gros risque d'effondrement des prix pour les producteurs.
- Le volume de production intérieur baisse (25-30%) et il faudra le compenser par des importations.
- Tous les produits importés à des fins commerciales sont issus de l'agriculture biologique
- Toute la filière agroalimentaire est concernée. Les importateurs de café (Nespresso) ou de cacao aussi. L'offre mondiale en café et cacao bio pour ces industries est-elle suffisante ? Quel effet sur les prix ?
- Le gaspillage alimentaire augmente.
- Plus de produits éliminés au triage pour répondre aux exigences des consommateurs.
- Les produits domestiques sont aussi concernés.
- Produits pour le jardin, colliers antipuces pour chats et chiens, aliments pour animaux, divers sprays contre la vermine, ...

5. Questions réponses arguments

Pourquoi l'agriculture se bat elle contre cette initiative ?

Le secteur agricole prend très au sérieux les thèmes soulevés par l'initiative et reconnaît la nécessité de prendre des mesures. Les réponses aux défis sont déjà mises en œuvre : le Plan d'action Produits phytosanitaires, l'initiative parlementaire « Réduire le risque d'utilisation de pesticides », ainsi que la Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action. Une mise en œuvre et une application rigoureuse de tous les instruments offrent assez de leviers pour atteindre les objectifs d'une agriculture durable et relever les défis actuels. Si l'initiative était acceptée, les agriculteurs ne seraient plus en mesure de remplir leur mission de base et l'approvisionnement de la Suisse en denrées alimentaires saines, sûres, de qualité et produites de manière durable et à un prix acceptable serait remis en question. L'initiative va beaucoup trop loin et n'atteint même pas son objectif principal : il n'y a pas d'amélioration globale pour l'environnement.

Que sont les pesticides de synthèse et lesquels seraient concernés par l'initiative ?

Le texte de l'initiative veut interdire l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire. Pesticide est un terme générique englobant différentes catégories de produits. Les produits phytosanitaires sont l'un d'entre eux. Selon la définition officielle, les pesticides regroupent tous les produits

phytosanitaires utilisés en agriculture et dans l'entretien du territoire, ainsi que la famille des biocides utilisés notamment pour garantir l'hygiène et la conservation des locaux et des aliments. Il n'existe en revanche pas encore de définition officielle de « pesticides de synthèse » et celle-ci devrait faire partie de la législation d'application. Les initiants parlent de l'ensemble des produits comprenant des substances n'existant pas à l'état naturel.

Une période de transition de 10 ans, est-ce suffisant pour que l'agriculture s'adapte ?

Une période de 10 ans pour s'adapter peut paraître suffisamment longue. Or, en termes agricoles, 10 ans, c'est demain. En effet, les différentes mesures nécessaires – sélection de variétés résistantes, développement de modes de culture alternatifs, modification des habitudes de consommation – prennent du temps et, pour certains, nécessitent des changements profonds dans la société. Prenons l'exemple de la vigne : la recherche a mis des années pour sortir deux cépages plus ou moins résistants aux maladies : Le Divico et le Divona. Mais une vigne est plantée pour 30 ans. On ne peut donc arracher une vigne de 10 ans pour la remplacer par un de ces cépages. Ceci est une question de génération et ne peut pas être résolu en 10 ans. La seule conséquence serait la destruction de pans entiers du secteur agroalimentaire suisse à la fin de la période transitoire et une augmentation des importations.

L'agriculture ne fait-elle pas opposition aux changements ?

Non, bien au contraire ! Elle doit s'adapter en permanence avec des règles évoluant très souvent. Des produits phytosanitaires sont déjà retirés très régulièrement, soit à titre de précaution, soit parce que les connaissances évoluent. Et l'amélioration des pratiques agronomiques a déjà permis de diminuer de 12,7% les quantités globales de produits phytosanitaires vendues en Suisse entre 2008 et 2019.

En exigeant les mêmes normes pour les denrées alimentaires importées, l'initiative ne protège-t-elle pas la production suisse ?

Sur le papier, on pourrait le penser. Toutefois, aujourd'hui déjà, les normes liées à la production biologique étrangère ne sont pas toujours aussi strictes qu'en Suisse. Par ailleurs, les différences en matière de coûts de production (main-d'œuvre, coûts de construction, etc.) subsisteront et les produits importés exerceront donc une pression à la baisse sur les prix. La diminution de rendement pour les produits suisses accentuera encore cet effet. Enfin, il est préférable d'avoir la main sur son alimentation et rien n'est mieux contrôlable que ce qui est produit chez nous.

Cette initiative est-elle compatible avec le droit international ?

De manière plus générale, il est fort possible que cette exigence de l'initiative ne puisse pas être appliquée telle quelle à cause de son incompatibilité avec les règles du commerce international. Enfin, le tourisme d'achat, qui n'est pas concerné par le texte, sortirait certainement gagnant de la situation. Est-il raisonnable au niveau écologique et éthique d'encourager la mobilité hebdomadaire de milliers de voitures hors de nos frontières ?

Pourquoi les pesticides « naturels » ne sont pas concernés ?

Il est important de rappeler que toutes les formes d'agriculture, y compris les productions bio-organiques ou biodynamiques, ont besoin de protéger leurs cultures. Une interdiction totale des pesticides conduirait donc à une chute encore plus dramatique de la production indigène. Il est intéressant de noter que les deux produits phytosanitaires les plus vendus en 2019 en Suisse sont des pesticides autorisés en agriculture bio. Plus globalement, l'usage des pesticides homologués en bio croît (+54,7% entre 2008 et 2019), au contraire de ceux réservés à l'agriculture conventionnelle et en production intégrée. Cette évolution existe sans la pression de cette initiative et se fait avec l'adhésion des familles paysannes. Il s'agit de l'accompagner selon les termes du développement durable et non pas de l'imposer de façon dogmatique en remettant en cause l'existence de la majorité des exploitations agricoles et de nombreuses usines de transformation.

Le tourisme d'achat serait encouragé

Comme il n'y aurait plus de liberté de choix et que les prix des aliments biologiques sont plus élevés, les consommateurs aux budgets serrés feraient de plus en plus leurs achats en gros dans les pays voisins. Il s'agit donc d'une initiative de promotion du tourisme d'achat transfrontalier.

Des emplois disparaîtraient

Étant donné que la production suisse diminue, des emplois disparaîtraient aussi des filières en amont et en aval du secteur agricole et alimentaire. Les entreprises de l'industrie alimentaire, par exemple, seraient délocalisées à l'étranger, les emplois dans le commerce de détail passeraient à la trappe en raison de la croissance du tourisme d'achat.

La sécurité de l'approvisionnement diminue

En cas d'acceptation de l'initiative, la production indigène diminuerait, tandis que les importations augmenteraient. En période de conditions d'importation difficiles, comme en cas de nouveau confinement causé par la pandémie, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de la Suisse pourrait se voir compromise.

L'eau resterait polluée par d'autres substances

L'initiative se concentre principalement sur l'agriculture et, partant, le seul secteur qui s'est vu fixer des objectifs environnementaux et qui travaille à leur mise en œuvre. Par exemple, les 64,8 t de produits chimiques industriels et ménagers, les 19,8 t d'édulcorants artificiels ou 16,9 t de médicaments déversés chaque année dans le Rhin, contre seulement 0,9 t de pesticides, en disent long sur cette focalisation. Dans le même ordre d'idée, on teste, dans le Léman, moins de 100 matières chimiques sur les 140'000 connues tous secteurs confondus.
